

Une nouvelle commune sans OGM en Rhône-Alpes

Ajoux - Ardèche - 12 juin 09, Le conseil municipal

- ▶ invite l'Etat à ne permettre , pour les produits végétaux, la possibilité d'une mention "sans OGM" sur un produit que si ce produit est caractérisé par l'absence de matériel génétique ayant été modifié en tout ou partie d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou recombinaison naturelle, qu'elle qu'en soit l'origine, et dépassant le seuil de détection reproductible à l'analyse ,
- ▶ invite l'Etat à mettre en place par voie réglementaire un étiquetage permettant de savoir si les produits tels que la viande, le lait et les oeufs proviennent d'animaux nourris aux OGM.

Récapitulatif des prises de positions contre les OGM par les communes rhônalpines au 01/07/09 :

Ardèche	arrêté	Bogy - 10 avril 2009 –
8 communes	délibération	St Priest - 5 mars 09 - Ardèche
	délibération	St Sauveur de Montagut - 26 mai 09
	délibération	St Jacques d'Atticieux - 19 avril 2009 .
	délibération	Jaujac - 07380 - 2 avril 2009
	vœu	Ajoux - 12 juin 09
	vœu	Les Ollières sur Eyrieux - 27 avril 09
	vœu	La communauté de communes du Val d'Ay - fin juin 08
Loire	arrêté	Burdignes
8 communes	arrêté	St Marcel de Félines - printemps 08
	délibération	Balbigny - 24 mars 2009
	délibération	Fraisses - Vallée de l'Ondaine-
	vœu	Balbigny - 24 mars 2009 –
	vœu	Boën - 26 novembre 2007 -
	vœu	Unieux - 23 juin 2008 –
vœu	Firminy - le 29 septembre 08	
Rhône	arrêté	Orliénas - mars 2009 –
7 communes	arrêté	Chessy les Mines - décembre 2008 -
	délibération	St Maurice sur Dargoire - 5 juin 09 - Rhône.
	délibération	Chambost-Longessaigne - 5 mai 09
	délibération	Duerne - 69 - avril 09 –
	délibération	Condrieu - 23 février 2009 –
délibération	St Jean de Touslas - décembre 2008 -	
Drôme	arrêté	La Roche sur le Buis - avril 09
2 communes	arrêté	Dieulefit - 26 - début juillet 08
Isère	arrêté	St Pierre de Chérennes - décembre 2008
2 communes	vœu	Balbins – février 2009 –
Savoie	délibération	Chanaz - avril 09 –
Ain	arrêté	St Denis en Bugey - 12 février 09 –

Plus de détails sur <http://www.resogm.org/spip.php?article39>

Lancement de l'Association nationale des communes sans OGM Samedi 4 juillet à 19h30 à Millau,

Dans le cadre du festival Millau 2009 les Pieds sur Terre pour la défense de la biodiversité, présentation de l'Association nationale des communes sans OGM.

Au Théâtre de la Maison du Peuple.

En présence de Guy Durand, Maire de Millau, Jacques Ollivier, Maire du Thor, et de maires de communes opposées à la culture en plein champ des organismes génétiquement modifiés.

Intervention de Arnaud Apoteker, responsable campagne anti-OGM de Greenpeace

L'association Inf'OGM présentera en avant-première sa publication « OGM et collectivités locales, Comprendre et Agir ».

Pour tous renseignements : Ville de Millau, 05 65 59 50 08.

OGM: Paris réservé à l'idée de "nationaliser" les autorisation de culture

<http://www.romandie.com/infos/news2/090625164658.3sz1x62q.asp>

LUXEMBOURG - La France est réservée concernant la demande de plusieurs pays européens d'une "nationalisation" des procédures d'homologation des organismes génétiquement modifiés dans l'UE, a déclaré jeudi à Luxembourg sa secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Chantal Jouanno.

L'Autriche, la Bulgarie, Chypre, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, Malte, les Pays-Bas et la Slovénie ont demandé que la possibilité soit donnée aux pays d'interdire la culture de semences génétiquement modifiées sur leur territoire. La France n'a pas signé cette demande qui revient à "nationaliser" les autorisations, "car elle comporte des ambiguïtés", a expliqué Mme Jouanno au cours d'un point de presse en marge d'une réunion avec ses homologues de l'UE à Luxembourg. "Nous la soutenons si cela ne dérape pas. Or la subsidiarité peut être à double sens", a-t-elle dit.

"La subsidiarité signifie que chaque pays puisse choisir ce qui se fait sur son territoire. Si cela consiste à refuser les cultures, nous disons oui. Mais si cela permet d'alléger les procédures pour faciliter les cultures, nous disons non", a précisé la ministre française.

Paris veut en revanche renforcer les procédures d'homologation, car elles s'imposent à tous les pays.

"Nous avons demandé que les procédures d'expertise soient revues et que soit prise en compte la dimension socio-économique des cultures d'OGM. Si cela n'est pas fait, nous ne bougerons pas dans notre refus de les autoriser", a averti Mme Jouanno.

Le processus d'autorisation des OGM en Europe est actuellement paralysé par la méfiance de l'opinion publique en raison des incertitudes entourant leurs éventuelles conséquences pour la santé et l'environnement à cause de la dissémination.

L'Allemagne, la France, la Grèce, l'Autriche, la Hongrie et le Luxembourg ont interdit pour ces raisons la culture du maïs génétiquement modifié de Monsanto MON810.

(©AFP / 25 juin 2009 18h46)

OGM : condamnation définitive pour deux anciens dirigeants de Monsanto

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5iy4RSw172xwKCjcwTEQQv8cBI41Q>

PARIS (AFP) — La Cour de cassation a rejeté les pourvois formés par deux anciens PDG d'Asgrow France, filiale du semencier américain Monsanto, rendant définitive leurs amendes de 5.000 et 10.000 euros pour "mise sur le marché d'OGM sans autorisation", a-t-on appris mercredi de source judiciaire.

Le 8 novembre 2007, la cour d'appel de Montpellier avait relaxé les deux hommes pour la "mise en vente de produits agricoles falsifiés, corrompus ou toxiques", "tromperie" et "publicité mensongère", mais les avait condamnés pour "mise sur le marché d'OGM sans autorisation".

La cour avait également réduit à 5.000 et 10.000 euros les amendes de 15.000 euros prononcées en première instance. L'association de défense des consommateurs UFC Que Choisir s'était portée partie civile après que des analyses effectuées sur des lots de semence de soja américain, vendus à une société d'Albi par Monsanto, eurent révélé la présence d'OGM. Concernant les relaxes, la cour avait jugé que les semences n'étaient pas corrompues, et n'avaient "pas fait l'objet d'une altération volontaire".

La cour n'avait pas non plus retenu la tromperie, ni la publicité mensongère, car selon elle, "les clients étaient au courant que les semences de soja étaient susceptibles de contenir des OGM dans une proportion inférieure ou égale à 1%".

OGM, le CRIIGEN attaque sur la transparence sur les effets sur la santé

26/06/2009 , Par Pierre MELQUIOT

<http://www.reglementation-environnement.com/20926-OGM-CRIIGEN-transparence-effets-sante.html>

Le rapporteur public a reconnu que l'obligation d'information du public sur les OGM n'était pas satisfaite par ce texte, en violation notamment de la Charte de l'Environnement.

Le CRIIGEN, présidé par l'ancienne ministre de l'environnement Corinne Lepage, avait saisi le Conseil d'Etat d'un recours dirigé contre le décret du 19 mars 2007 relatif aux Organisme Génétiquement Modifié (OGM).

Le rapporteur public qui concluait le 24 juin devant le Conseil d'Etat a proposé qu'il soit entièrement fait droit à la demande du Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le génie GENétique (CRIIGEN) à compter du 1er janvier 2010.

Le rapporteur public a en effet reconnu que l'obligation d'information du public sur les OGM n'était pas satisfaite par ce texte, en violation notamment de la Charte de l'environnement.

En particulier, le recours soulignait que la communication des études sur la santé et celles concernant après dissémination des OGM les résultats n'étaient pas assurée.

Ce sujet reste pleinement d'actualité puisqu'aujourd'hui le ministère de l'agriculture refuse la communication des dossiers sur l'impact des OGM sur la santé.

L'arrêt sera rendu dans une quinzaine de jours conclut le CRIIGEN.

daté du 30 juin 2009 **Génétiement pro-OGM**

L'Autorité européenne de sécurité des aliments a rendu, depuis 2002, 42 avis sur les organismes génétiquement modifiés. Tous positifs. Ecologistes et gouvernements demandent une réforme de son fonctionnement. Enquête sur une institution contestée

Parme (Italie), envoyé spécial

Parme, sa cathédrale, son baptistère, ses fresques du Correggio, son parmigiano reggiano et son prosciutto. Les guides touristiques ajoutent désormais : son Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). L'agence chargée, au niveau communautaire, d'évaluer les risques liés à la chaîne alimentaire. En particulier aux organismes génétiquement modifiés (OGM). C'est sur ses avis que s'appuient les décisions de la Commission de Bruxelles, du Parlement européen et des Etats membres de l'Union européenne. D'où son rôle crucial.

Loin des marbres patinés des palais des Farnèse, l'institution s'est installée dans un moderne bâtiment de verre. Façon, peut-être, d'afficher sa " transparence ", l'une de ses vertus cardinales, annonce sa directrice, la Française Catherine Geslain-Lanéelle, avec l'" excellence scientifique ", l'" indépendance " et la " réactivité ". L'affirmation fait s'étrangler les écologistes. " Autant demander à un renard de surveiller un poulailler ! " s'écrit Greenpeace.

Les ministres de l'environnement des pays européens ne sont pas loin de penser la même chose. Au point que onze d'entre eux - Autriche, Bulgarie, Chypre, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas et Slovénie -, affichant leur défiance à l'égard des instances communautaires, viennent de réclamer la possibilité d'interdire, de leur propre initiative, la culture de séquences génétiquement modifiées sur leur territoire. Sans souscrire à cette demande de nationalisation des autorisations de culture, la secrétaire d'Etat française à l'écologie, Chantal Jouanno, plaide elle aussi pour " que les procédures d'expertise soient revues ".

Quand l'EFSA voit le jour, en janvier 2002, l'Europe sort des crises de la vache folle et du poulet à la dioxine belge. La confiance des consommateurs est ébranlée. La filière agroalimentaire discréditée. L'Union européenne décide de se doter d'une expertise scientifique incontestable. Et de séparer l'évaluation des risques de la décision politique.

Maladies animales, additifs alimentaires, OGM, pesticides, risques biologiques... L'agence ne chôme pas. Chaque année, sa charge de travail double : en 2009, elle rendra un millier d'avis scientifiques. Trop, trop vite ? Avec 400 permanents et un financement communautaire de 73 millions d'euros, elle a atteint " la taille critique " et " la maturité " qui garantissent aux citoyens européens " un système d'évaluation des risques extrêmement robuste ", assure Mme Geslain-Lanéelle. Dix panels de scientifiques externes ont été mis en place pour couvrir les différentes disciplines, soit un réseau de 200 experts, réunis 10 à 12 fois par an. S'y ajoutent un millier de spécialistes consultés ponctuellement, dont la directrice souhaite tripler ou quadrupler le nombre.

Sur certains dossiers, l'EFSA a fait la preuve de l'indépendance qu'elle revendique. Par exemple en concluant, en 2007, que le colorant alimentaire Rouge 2G (E128), utilisé depuis trente ans dans les saucisses et les hamburgers, pouvait avoir des effets cancérigènes. Son bilan en matière d'OGM laisse en revanche perplexe.

Depuis sa création, l'autorité a reçu des industries agroalimentaires 119 demandes d'autorisation ou de renouvellement d'organismes génétiquement modifiés. Plus de la moitié (69) sont encore à l'étude, tandis que 8 ont été finalement retirées. **Elle a donc rendu 42 avis... tous positifs.** Qui plus est, adoptés à l'unanimité - le vote se faisant à main levée - des membres du panel OGM présents.

Pour les écologistes, la cause est entendue. En chœur, Greenpeace, les Amis de la Terre et le réseau d'associations France Nature environnement dénoncent " l'incapacité scandaleuse " de l'EFSA, à leurs yeux jouet du lobby industriel. Mieux vaut, fulminent-ils, qu'elle mette la clé sous la porte, en attendant sa " réforme complète ".

L'autorité européenne se défend. Tous les avis, fait-elle valoir, ont été émis " après beaucoup de discussions ". S'ils sont fondés sur les dossiers fournis par les industriels - l'EFSA n'a pas de moyens de recherche propres -, " ils prennent aussi en compte l'ensemble des articles scientifiques disponibles ". Ainsi d'une étude, publiée en novembre 2008 par des chercheurs autrichiens, qui suggérait une altération de la fertilité de souris nourries au maïs transgénique MON 810-NK 603. Le panel OGM s'est saisi de ce travail et a conclu qu'il posait " des problèmes de méthodologie " qui l'invalidaient. Ce qu'a aussi estimé, voilà quelques semaines, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). L'EFSA admet toutefois qu'elle " devrait peut-être, lorsque l'industriel ne fournit pas les informations supplémentaires demandées dans un délai fixé, rendre un avis négatif ".

D'où vient, alors, le tropisme pro-OGM des experts européens ? Tous les ans, chacun d'entre eux remplit une déclaration détaillée, attestant qu'il n'existe pas de conflit d'intérêts - financier ou intellectuel - entre sa mission et ses activités professionnelles (recherches payées par des firmes du secteur, travaux de consultant, détention d'actions ou de brevets...). Avant chaque réunion, il signe en outre une déclaration d'intérêts spécifique pour les sujets à l'ordre du jour. Pour avoir tu ses accointances avec un groupe industriel, un expert d'un autre panel, spécialiste de nutrition, a dû, début 2009, démissionner.

Les Amis de la Terre ont contesté la neutralité de plusieurs membres du panel OGM, pour leurs liens, directs ou indirects, avec des entreprises de biotechnologies. A commencer par son président, le Néerlandais Harry Kuiper, coordonnateur, de 2000 à 2003, d'un programme de recherche européen auquel participaient Monsanto, Bayer CropScience et Syngenta. " Il s'agissait d'un programme communautaire public, répond la directrice de l'EFSA. Du reste, s'il fallait disqualifier définitivement tous ceux qui ont travaillé avec l'industrie, on ne trouverait personne. Un bon expert n'ayant jamais collaboré avec le privé, c'est même suspect. "

(...)

Pierre Le Hir

Soja, l'eldorado argentin

http://www.humanite.fr/2009-06-23_International_Soja-l-eldorado-argentin

Agriculture. En dix ans, la production a pris le pas sur les autres cultures. Santé, environnement, emploi : les dommages de ce boom sont innombrables.

Il y a plus d'un an, les secteurs agraires d'Argentine démarraient une série d'actions contre le gouvernement, soutenus par une opposition formée de dissidents du péronisme, des radicaux du centre, de la droite et de groupes trotskistes. Le « campo » (le monde agricole) obtint une victoire, avec l'annulation par le Congrès des taxes mobiles à l'exportation sur les oléagineux. Fort de ce succès, il exige aujourd'hui la suppression de toutes les taxes, arguant de la baisse des prix internationaux, alors que 2008 vit ces mêmes prix doubler avant de se rétracter.

L'Argentine est devenue en dix ans le paradis du soja, qui a pris le pas sur les autres activités agricoles au point que le pays pourrait importer de la viande de boeuf, une hérésie pour un des trois plus gros exportateurs.

Le boom du soja transgénique commence en 1996, sous le gouvernement de Carlos Menem qui se caractérise par la privatisation totale de l'économie : en dix ans, la surface dédiée au soja passe de 12 millions à 26 millions d'hectares, au détriment d'autres cultures : le riz a perdu 22 % de surface, le tournesol 43 %, le coton 60 %, le lin 80 % ; quant au sacro-saint élevage du boeuf, il a reculé de 40 % face à l'invasion du soja, dont 90 % sont exportés.

L'agriculture argentine se caractérise, comme sur le reste du continent sud-américain, par la latifundia (vaste domaine agricole). Les gros producteurs possédant plus de 1 000 hectares, attirés par l'extraordinaire rentabilité du soja, lui consacrent 66 % de leurs terres, les moyens quasi la moitié, quand les petits, pour des raisons techniques, ne le peuvent pas. De plus, la semence directe, en réduisant les coûts de production, permet aux grands pools souvent étrangers de louer la terre, promouvant ainsi une agriculture sans agriculteurs.

L'avidité qu'a éveillée le soja pousse au déboisement intensif dans les provinces du Nord, malgré les lois fédérales de contrôle que la corruption contourne. Conséquence directe, inondations et glissements de terrain se font de plus en plus fréquents et meurtriers. Sur le plan humain, ces pratiques poussent à l'exil les communautés indigènes et les petits exploitants familiaux.

Quant à la santé, elle se voit gravement affectée avec la multiplication des cancers et maladies respiratoires dans les zones à soja, pour cause d'usage intensif de l'herbicide glyphosate et autres pesticides. L'emploi de gamins payés d'une pièce de monnaie pour baliser les terres au moment des fumigations est un des nombreux scandales liés à la culture de la plante. Une commission d'experts et de médecins demande de façon réitérée une loi interdisant les produits liés au soja transgénique, comme cela existe dans certains pays européens. Dernier dommage causé par la fièvre du soja : l'emploi agricole a chuté ; la semence directe, l'usage des pesticides et la location des services pour les travaux de semence et de récolte ont fait baisser le nombre de travailleurs du secteur : pour mille hectares de culture traditionnelle, on estime nécessaire une vingtaine d'employés ; avec le soja, deux suffisent. En dix ans, 500 millions d'euros de masse salariale ont été perdus. Et le « campo » est le secteur économique où sévit le plus fortement le travail au noir, 65 % environ.

La journaliste Marie-Monique Robin, pour écrire son livre le Monde selon Monsanto, s'est appuyée sur l'emblématique exemple argentin. Cependant, la folie du soja menace des mêmes conséquences Uruguay, Paraguay, Brésil, et affecte l'orient bolivien, où les grands propriétaires terriens mènent la lutte contre le gouvernement d'Evo Morales.

Gérard Devienne